

RCS : RODEZ
Code greffe : 1203

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RODEZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00335
Numéro SIREN : 409 070 513
Nom ou dénomination : A.V.S. DIFFUSION

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2020 sous le numéro de dépôt 5514



SASU EDMOND CAUBRAQUE

Société de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Pau
Société d'Expertise-Comptable
Inscrite au Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Bordeaux

A.V.S. DIFFUDION

Société à responsabilité limitée à capital variable
au capital plancher de 7 622,45 €

Siège social :

1 Avenue de la Gagée

12510 Olemps

R.C.S : RODEZ 409 070 513

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ET DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR CELLE DE L'EURL A.V.S. DIFFUSION
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
(Articles L. 223-43 et L. 224-3 du Code de Commerce)**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ET DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR CELLE DE L'EURL A.V.S. DIFFUSION
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE**

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par votre décision en date du 2 octobre 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date de la situation comptable au 30 juin 2020 et la date de notre rapport.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société n'appelle pas d'observations de notre part.

Mission du commissaire à la transformation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de la situation comptable au 30 juin 2020, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Saint-Paul-Lès-Dax,
le 20 octobre 2020

Pour la SASU EDMOND CAUBRAQUE
Commissaire aux comptes

Edmond CAUBRAQUE
**Commissaire aux comptes et à la
transformation**